1000 francs et quatre taureaux à distribuer aux pauvres; en 1899, sept courses ont rapporté 2650 francs au bureau de bienfaisance, 2650 francs à l'hospice, de plus 28 taureaux ont été distribués moitié aux pauvres du bureau de bienfaisance et moitié aux familles nécessiteuses non secourues par cet établissement.

Protestations diverses. — M. Brisbout reconnaît les avantages des courses tauromachiques au point de vue des bénéfices qu'elles assurent aux institutions charitables, il condamne toutefois la violation de la loi Grammont et déclare qu'il s'abstiendra de voter.

M. Basquin dit qu'il veut expliquer son vote. « Je ne voterai pas, ajoute-t-il aussitôt, parce que ce vœu est barbare et que je suis l'ennemi de toutes les barbaries, principalement des barbaries capitalistes. Si les patrons n'exploitaient pas les ouvriers, il n'y aurait pas de pauvres suspendus aux crochets du Bureau de bienfaisance.

» Les combats de taureaux sont une boucherie ; on envoie de même à la boucherie les pauvres soldats qu'on mène à la guerre comme on conduit un *troupon de moutaux* (sic). A bas les gros capitalistes, les buveurs de sang et les mangeurs de chair humaine ».

Le citoyen Basquin qui s'était levé, pour débiter ce qu'on vient de lire, se rassied en esquissant un geste expressif qui fait sourire ses collègues.

M. Dejaegeg fait remarquer qu'il n'appartient pas à la municipalité de supprimer les courses tauromachiques, mais il souhaite qu'on les supprime « en haut lieu. »

Après chacune de ces protestations, le maire défend son vœu et appuie sur la nécessité de favoriser les intérêts d'une commune dénuée de ressources. Il rappelle que chacun est libre d'aller aux courses ou de n'y pas aller.

M. Basquin. — En grande partie ceuss' qui z'y vont, sont les exploiteurs, des gros capitalistes.

M. Billot est prêt à accepter le vœu pour le maintien des courses de taureaux, mais il voudrait en faire profiter les pauvres et que l'administration des arènes donne, chaque année, deux séances gratuites. Le maire objecte que la proposition du citoyen Billot est étrangère au vœu. Il procède ensuite à la mise aux voix. Douze conseillers votent pour, un seul vote contre, c'est le citoyen Basquin.

— La Musique municipale réitère sa requête tendant à obtenir un subside qui lui permette d'acquérir des instruments au nouveau diapason. Les commissions ont promis d'accorder une somme de 500 francs. M. Dubar objecte que « l'on retire aux uns pour donner aux autres ». Le maire l'invite à passer à son cabinet pour y prendre connaissance des raisons qui ont amené le Conseil à supprimer l'allocation de la fanfare des trompettes, à laquelle il fait allusion.

Une sortie du citoyen Billot. — Sans préambule, le conseiller Billot s'écrie qu'on se dérobe au programme de Lyon. Nous en avons, dit-il, accepté trois articles : la fourniture des vêtements aux écoliers, la création des cantines scolaires et le sanatorium. Je demande qu'on adopte un quatrième article en appliquant la loi de 8 heures au personnel des travaux communaux.

M. Forter. — Ce n'est pas au citoyen Billot à parler ainsi, lui qui a donné sa démission du parti ouvrier.

M. Billot. — J'en ai fait partie avant vous. Il est honteux de faire travailler les cantonniers quatorze heures par jour.

On en revient à la question du nouveau diapason; un nouvel incident se produit. M. Brisbout demande l'inscription d'une somme de 1,000 fr., et le rachat par le fournisseur des anciens instruments à un prix qui sera débattu par la commission de l'Harmonie Municipale et l'Administration.

M. le Maire reproche à M. Brisbout de ne jamais assister aux réunions de commissions.

M. Brisbout. — Quand j'y viens vous m'insultez. C'est sous votre haute présidence que j'ai été traité de banqueroutier.

M. le Maire. — Vous amusez la galerie ; soyez tranquille, on parlera de vous demain dans les journaux. La presse est là et elle vous écoute.

M. Brisbout. — Je me f... des journaux ; laissez les reporters faire leur métier. Ce que je desire, c'est qu'on sache ce qui se passe ici.

Le produit des concessions au cimetière. — La commission de l'hospice demande à participer à la répartition des droits de concessions au cimetière dont un tiers revient aux institutions charitables de la Ville. Le Conseil reconnaît que cette réclamation est équitable, qu'elle aurait même dû être formulée depuis longtemps, mais il déclare protester contre l'entrée à l'hospice d'une troisième sœur. Il consent à accorder la participation aux revenus des concessions à condition que le personnel de l'hospice sera laïcisé.

Sapeurs-pompiers. — La commission spécialement nommée pour l'étude de la réorganisation des sapeurs-pompiers a examiné la demande présentée par les membres de la majorité et consenti à accorder un subside annuel de 900 francs.

Le Conseil, sur la proposition du maire, vote en principe le crédit de 900 francs, décide qu'il sera réparti de la façon suivante : Allocation 700 francs, frais d'entretien du matériel 150 francs, traitement du tambour 50 francs, et dit que cette somme de 900 francs sera mise à la disposition de la nouvelle commission dès que la réorganisation sera complètement terminée et que les signatures des 54 hommes auront été recueillies et soumises au Conseil.

L'avenue des Marronniers. — Une demande des propriétaires riverains de l'avenue des Marronniers, tendant à la mise en viabilité de cette voie, est renvoyée à l'étude de la Commission de voirie.

Entretien des chemins ruraux. — La fixation des travaux en régie nécessite la prévision d'une somme de 1,300 francs, pour régularisation de comptes. Adopté.

Contour de l'église Saint-Martin. — Une demande d'installation de quatre becs de gaz au contour de l'église St-Martin est renvoyée à la commission de voirie.

Réception définitive du service des eaux. — Il s'agit de comptes d'anciens adjudicataires ; la réception définitive est prononcée.

Taxes irrécouvrables. — Le Conseil approuve l'état des taxes irrécouvrables, consistant en taxes sur les chiens et notes du service des eaux et représentant un total de 122 fr. d'une part et 340 fr. 33 de l'autre.

UN VIOLENT INCIDENT

Le citoyen Basquin donne sa démission

Le conseiller Basquin demande la parole pour demander qu'on change les noms des places St-Martin et St-Pierre, noms, dit-il, qui sont inconnus et propose de les appeler place de la République et place des Rendez-Vous ! M. le Maire se refuse à voter ces modifications, ne voulant pas toucher à des « questions de clocher. » Cette opposition n'est pas du goût du citoyen Basquin qui se lève et apostrophe le maire en ces termes : « Je regrette de vous rappeler à l'ordre. »

Vous n'avez pas demandé l'avis du Conseil quand vous avez enlevé « des morceaux de bois » dans les écoles.

M. le Maire. — Vous n'avez rien à y voir. J'ai enlevé les crucifix des écoles laïques parce que les écoles appartiennent à la commune et qu'elles doivent être neutres, tandis qu'une place publique appartient à tout le monde.

Quand notre mandat sera terminé, si on vient nous demander ce que nous avons fait, on ne pourra pas nous reprocher d'avoir seulement changé des noms de rues.

M. Brisbout se prononce pour le statu quo, mais le citoyen Basquin revient à la charge et s'indigne qu'une place « s'appelle d'un nom qui n'a pas de sens. » Saint Martin et saint Pierre, dit-il, n'ont jamais existé et n'existeront jamais.

M. Brisbout. — Il y a une question que vous ne comprenez pas; les noms n'y sont pour rien; je m'appelle bien Brisbout, moi.

M. Basquin. — Si vous ne votez pas avec moi, je ne viendrai plus à aucune réunion.

M. le Maire. — Il y a longtemps que vous cherchez ça.

M. Forter invite M. Basquin à la modération, mais ce dernier, plus furieux, continue à invectiver le maire, à qui il reproche d'être refroidi et moins zélé. De tous côtés on crie : Clôture, clôture. La proposition Basquin est mise aux voix. Ce dernier, non encore calmé, ne s'en aperçoit pas et ne vote pas. Comme on le lui fait observer il pousse un : Ah ! par exemple! énergique et s'empresse de lever la main. Puis considérant son insuccès et outré de l'abandon de ses collègues, il se lève et sort de la salle en disant : « Citoyens, je vous salue et je donne ma démission de tout.»

Questions diverses. — On en vient aux questions diverses. C'est M. Brisbout qui va les soulever l'une après l'autre. Il demande d'abord si l'administration ne va pas abandonner le sentier qui fait suite à la rue Jeanne d'Arc, — si les marchands ambulants sont surveillés, — puis il demande que la boucherie coopérative soit soumise à payer la patente parce qu'elle vend à des personnes qui ne sont pas inscrites comme coopérateurs. Le maire l'invite à porter sa réclamation devant M. le contrôleur.

M. Brisbout continue sur un autre sujet. Il a appris, dit-il, qu'à la dernière distribution de la viande des taureaux, les bouchers avaient été payés en nature et qu'on leur avait abandonné les morceaux de choix. Il a vu la lettre écrite à M. le préfet à ce sujet par le maire de Croix, mais il ne s'étonne pas qu'on ait agi ainsi avec les bouchers de Croix puisqu'on a inauguré ce système avec des bouchers venus de Roubaix.

M. le Maire. — Je savais que le Bureau de bienfaisance avait accaparé les morceaux de choix, mais vous m'apprenez l'usage qu'il en a fait. J'ai voulu protester contre cette façon de traiter les pauvres, à qui on voudrait faire manger la *cliquette à z'oches* pour donner les bons morceaux aux autres. Depuis longtemps je surveille les agissements du Bureau de bienfaisance et cette fois j'ai constaté que 60 kilos de viande étaient d'Argus.

M. Brisbout. — Comme maire, vous recevez également des taureaux à distribuer, j'aime à croire que vous les réserverez toujours aux malheureux. Vous me comprenez, je ne veux pas en dire davantage.

M. Brisbout proteste contre la facilité avec laquelle sont données les autorisations pour ouvrir des débits de boissons. Les cabarets interlopes, dit-il, sont déjà trop nombreux à Croix et le maire est autorisé par la loi à refuser l'autorisation aux indignes.

M. le Maire. — M. Brisbout reçoit peut-être des lois que je ne reçois pas.

M. Brisbout. — Ne vous f... donc pas de moi, cré n... d... D...

M. le Maire. — Pourquoi donc vouloir me faire passer pour un imbécile.

M. Brisbout, qui sans doute a mal entendu. Je ne suis pas un imbécile.

M. le Maire. — Ni moi non plus.

M. Brisbout. — Dans ce cas, ne vous f... pas de moi.

M. le Maire. — Mais, c'est vous qui commencez.

M. Brisbout. — Oh ! vous êtes d'une politesse exquise, mais elle est assaisonnée d'une « rude » dose d'ironie.

M. le Maire. — Le citoyen Brisbout a-t-il fini de parler.

M. Brisbout. — J'avais qu'oui... Et cependant j'ajoute encore ceci : Pour obvier à la disparition de la viande, votez donc pour que deux membres du Conseil assistent aux délibérations du Bureau de bienfaisance.

M. le Maire. — Nous préférons laisser ces messieurs tripoter à leur aise. Citoyen Brisbout est-ce tout ?

M. Brisbout. — Cette fois, oui.

Là-dessus, le huis-clos est prononcé et le Conseil se constitue en comité secret pour examiner les demandes de soutiens de famille.

BELGIQUE

UNE CATASTROPHE SUR L'ESCAUT

A ANVERS

Rupture d'une passerelle
Cent-dix personnes dans l'eau

VINGT-DEUX MORTS

Anvers, 3 novembre.— Ce matin, à l'arrivée du train, qui amenait les voyageurs du pays de Waes, train organisé, pour la première fois, pour le service des ouvriers et des maraîchers, et qui était parti de Saint-Nicolas, à 4 heures 52, l'embarcadère du bateau de passage, sur la rive de l'Escaut, s'est brisé en deux au moment où il se trouvait plein de monde.

L'embarcadère du bateau de passage

Tous ceux qui ont pris le train pour l'une des stations du Pays de Waes connaissent les débarcadères en bois qui se trouvent à la gare d'Anvers-Sud et à celle qui conduit à Saint-Nicolas. Un bateau opère le transbordement d'une ligne à l'autre. Chaque matin, au premier train, plus de 800 ouvriers qui travaillent aux bassins arrivent à Anvers du Pays de Waes par cette voie.

LA CATASTROPHE

Terrible panique

Vers 5 heures 3/4, une foule considérable, quatre ou cinq cents personnes au moins, s'entassaient sur le pont qui donne accès au steamer transbordeur. Tout à coup, au milieu du va et vient et du brouhaha du départ, un craquement se fit entendre, aussitôt dominé par des cris de détresse. Le pont sur lequel se pressaient ouvriers et campagnards venait de se rompre exactement au milieu. En cet endroit rien ne le soutient. Il doit pouvoir monter et descendre avec le ponton flottant sur lequel il s'appuie dans le fleuve.

Les deux moitiés du pont descendirent dans le fleuve en restant suspendues l'une à la rive et l'autre au ponton, et l'inclinaison des deux plans était telle que la foule qui occupait les sommets glissa d'un mouvement irrésistible vers le fond en s'entassant sur les malheureux qui s'y trouvaient et en les écrasant dans leur humide tombeau. Ceux qui avaient pu se tenir aux barrières latérales remontèrent les plans inclinés, les uns vers le ponton et le bateau, les autres vers la rive. Ce fut une effroyable panique.

LE SAUVETAGE

Les premiers cadavres repêchés

Le personnel du bateau lança des bouées de sauvetage, des cordes, tendit des perches, mit à l'eau les canots de sauvetage et retira immédiatement des douzaines de victimes détrempées jusqu'aux os, la plupart évanouies. Des hommes, des femmes s'accrochaient à des objets flottants. Un garde du chemin de fer, nommé Bruggraeve Louis, était suspendu à un couvre-bagages qui flottait dans l'eau en formant ballon.

60 à 70 personnes furent sauvées immédiatement d'une part par l'équipage du navire, de l'autre par les voyageurs et les ouvriers qui avaient pu remonter vers la berge par le plan incliné. Mais de nombreuses victimes avaient été entraînées par le courant ou prises sous le pont et dans les premiers moments de terreur on parlait de 80 noyés.

En une demi-heure, on eut repêché une dizaine de cadavres que le courant avait chassés contre ce qu'on appelle le « pikkel » ou la rangée de pilotis de gauche qui retient le ponton. Deux des cadavres se tenaient si étroitement par la main que le courant n'avait pu les emporter au-delà du pilotis près duquel ils ballottaient, l'un à droite, l'autre à gauche.

Scènes déchirantes

De toutes les communes voisines des hommes, des femmes, des enfants accourent sur les lieux du terrible accident, dont la nouvelle du sinistre s'est répandue presque aussitôt dans la région éprouvée. Des gens ne cessent d'arriver, cherchant, appelant des parents, des amis...

Les victimes gisent côte à côte dans la salle d'attente de la gare ; chaque poitrine porte une petite carte marquée de noms.

On peut difficilement se faire une idée des scènes terrifiantes qui se sont produites au moment de la rupture de l'embarcadère. Un témoin oculaire nous raconte qu'à cet instant, de cette centaine de poitrines monta un cri énorme, un hurlement, dont on ne peut rendre l'horreur poignante.

Les secours

De tous côtés à la fois, les secours arrivent avec une rapidité merveilleuse. Les scènes de déchirements se renouvellent à chaque minute, à chaque reconnaissance d'un corps: ce sont des lamentations, des pleurs, des explosions de désespoir à bouleverser l'âme la plus endurcie. Combien de malheureux fait cette catastrophe horrible !

M. le docteur Causerman est arrivé un des premiers sur la rive gauche de l'Escaut, suivi de près par son collègue Auguste Smet de Zwyndrecht.

Les morts

A neuf heures du matin, onze cadavres étaient ramenés sur la berge. En voici la liste :

Urbain Govaerts ; Jean Bruyntje ; Honoré Decorte, de Saint-Nicolas ; Van Cautere, de Vracene ; Charles Van Iersel, de Saint-Nicolas ; Edouard Derosck, de Beveren ; Auguste Verganwen, de Nieuwkerken ; Edouard Vanhoeck, de Beveren ; Henri Van Hooge, de Zwyndrecht ; Henri Ischoot, de Haesdonck ; Marie Van Haute, femme De Blanger, de Melsele.

Ce sont tous ouvriers de Flandre.

L'exposition des corps

Je viens de voir les cadavres des victimes de cette terrible catastrophe, rapporte un de nos confrères. Ils sont disposés sur trois rangs dans la salle d'attente de la petite gare du pays de Waes, sur des bottes de paille jonchant le sol et sont recouverts de toiles grises laissant dépasser le buste et la tête.

Aucun de ces cadavres n'a les traits exprimant la souffrance et aucun d'eux ne porte de blessures, sauf cependant celui de Deroeck dont la gorge et la face portent l'empreinte très marquée de deux semelles de souliers d'ouvriers : tous les clous sont dans les chairs tuméfiées. Le malheureux a dû être piétiné au cours de la panique par ceux qui cherchaient à se sauver.

Non loin de lui est étendu M. Goovaerts de Haesdonck, un tout jeune homme, marié depuis trois semaines et dont le cadavre a été reconnu par sa jeune femme, qui a été prise, en le voyant, d'une syncope terrible.

Les autres victimes sont des gens de 30 à 40 ans. Ils semblent dormir; les faces sont d'une blancheur de cire, calmes et reposées; les mains sont croisées sur la poitrine qui porte également un carré de papier sur lequel sont écrits au crayon rouge le nom, le prénom et le lieu d'origine du mort.

Les cadavres ont été reconnus par leur famille, sauf deux, qui l'ont été grâce à leur coupon de semaine, dont tous étaient porteurs.

Les disparus
Les causes de la catastrophe

Il manque en tout 22 personnes.

Le Parquet de Termonde a fait une descende sur les lieux de l'accident. La catastrophe est attribuée à la pression de la foule qui se bousculait sur la passerelle pour gagner le bateau. Cette passerelle a été construite en 1894; c'est la première fois qu'un accident se produit.

L'émotion

L'émotion causée à Anvers par cet épouvantable accident a été très vive. Une foule énorme est accourue sur les rives du fleuve, elle a été maintenue par la gendarmerie.

Bon nombre de bateaux amarrés dans le port ont mis leur pavillon en berne.

DERNIÈRES NOUVELLES

Anvers, 3 novembre. — Les recherches sur les bords de l'Escaut se sont poursuivies toute la journée, en présence d'une foule considérable, en proie à une angoisse poignante. Le nombre total des victimes retirées du fleuve s'élevait ce soir à plus de 50. Une vingtaine ont été reconnues. En outre plus de 100 personnes ont été soignées et ranimées, soit dans les maisons voisines, soit dans les pharmacies et les hôpitaux. La consternation est profonde en ville.

Les abords du lieu de la catastrophe sont gardés militairement ; les recherches recommenceront demain matin. On ne croit pas cependant qu'il reste encore des victimes à retrouver. Une enquête est activement poussée pour établir les responsabilités de cette terrible catastrophe.

UN DRAME PASSIONNEL

A TOURNAI

Un jeune homme qui tente de tuer son amie. — Coups de revolver. — Suicide du meurtrier. — L'état de la victime. — Descente du Parquet

Un drame passionnel qui s'est déroulé, jeudi soir, entre deux tout jeunes gens, a causé une vive émotion à Tournai. Un ouvrier a tenté de tuer son amie en lui tirant à bout portant plusieurs coups de revolver, puis il s'est fait justice en retournant son arme contre lui. Le meurtrier est mort quelques heures plus tard; quant à sa victime, elle n'a été blessée que fort légèrement.

Entre jeunes gens

Alphonse Sayette est un ouvrier menuisier, âgé de dix-neuf ans, qui demeure 49, rue des Augustins. Depuis quelque temps il entretenait des relations très suivies avec Marie Dujardin, une jeune fille de trois ans plus âgée que lui et qui travaille dans la fabrique de M. Boucher et demeure quai du Luchet d'Antoing.

Les jeunes gens s'étaient promis le mariage et ils échangeaient leurs rêves de bonheur dans un avenir prochain. Voici qu'un horrible drame vient de les séparer à tout jamais.

Les funestes effets de l'alcool

Le jeune menuisier avait une fâcheuse habitude, celle de boire plus que de raison. Déjà son amie lui avait fait d'amers reproches à ce sujet, rien n'avait fait.

Jeudi soir, encore, Alphonse Sayette se trouvait dans un état très voisin de l'ivresse. Comme d'habitude il alla au devant de son amie au sortir de la fabrique.

Le couple cheminait le long du quai d'Autoing et de nouveau l'ouvrière reprochait à Alphonse Sayette sa conduite. « Tout est fini entre nous, ajouta-t-elle, je ne saurais devenir la femme d'un ivrogne ! »

Le drame

Exaspéré par ces dernières paroles, le menuisier s'emporta en plaintes violentes contre son amie, puis tirant de sa poche un revolver, il en tourna le canon dans la direction de la jeune fille. « Eh bien ! oui, tout est fini ! Vous ne rentrerez plus chez vous ! »

Au comble de l'effroi la jeune fille fit un brusque écart et s'enfuit vers sa demeure située à vingt mètres de là en criant : Au secours ! A l'assassin !

Le meurtrier la poursuivit en tirant quatre ou cinq coups de feu. Bien qu'atteinte par plusieurs balles, la victime put néanmoins regagner son habitation, où elle arriva à bout de forces et perdant son sang.

Le meurtrier se fait justice

Le remords s'empara-t-il du jeune assassin ? ou bien craignit-il les conséquences de son crime ? on ne sait. En tous cas Alphonse Sayette, braquant le revolver contre sa tempe, décharga son arme.

Peu après, des passants l'aperçurent gisant dans une mare de sang, sans connaissance et sans souffle, mort presque. On le transporta chez M. Léopold Moulron, blanchisseur au Luchet d'Antoing.

L'enquête — Le Parquet

Bientôt la police mise au courant de ce drame, arrivait pour ouvrir une enquête. Le revolver fut saisi, le barillet était complètement vide.

A huit heures et demie, le Parquet descendait à son tour au Luchet d'Antoing.

L'état de la victime. - Mort du meurtrier

M. le docteur Warocquier vint prodiguer ses soins à la victime et à son meurtrier. La jeune Marie Dujardin avait reçu deux balles dans l'épaule droite et une autre sous la clavicule gauche, ses blessures ne sont pas graves.

Quant au meurtrier, son état était désespéré. On le transporta, ainsi que la jeune ouvrière, à l'hôpital, vers dix heures.

A onze heures et demie, Alphonse Sayette expirait dans d'horribles souffrances.

Le mobile

A quel mobile a obéi le meurtrier ? On en est réduit sur ce point à faire des suppositions. La victime a déclaré que jusque jeudi soir, elle n'avait jamais eu de discussion avec Sayette et que celui-ci n'avait jamais proféré de menaces à son adresse.

On peut donc s'étonner qu'il se soit muni d'un revolver pour aller à la rencontre de la jeune fille : il s'attendait vraisemblablement à des reproches sur son intempérance et l'on pense qu'une sorte d'exaltation causée par l'abus de la boisson l'aura amené à répondre par un crime à ces remontrances ; croyant sa victime mortellement frappée, il a voulu se soustraire par un second crime à la justice humaine.

Drame à bord d'un navire. Graves accusations

Anvers, 3 novembre. — De graves accusations sont lancées, par deux matelots, contre un officier du transatlantique *Westerland*. Cet officier aurait empêché, le revolver au poing, ses matelots de descendre à quai, à l'arrivée du navire à New-York. Il aurait même tiré sur un marin, pour l'obliger à remonter à bord ; le marin fut blessé d'une balle à la jambe. A la suite de ces violences, une panique se produisit à bord, et six hommes de l'équipage en étaient enfuis pour rentrer à Anvers à bord d'un autre steamer.

Les grèves. — Le mouvement gréviste signalé ces jours derniers dans nos divers bassins houillers ne semble pas jusqu'à présent devoir prendre une sérieuse extension. A peine signale-t-on quelques chômages isolés plutôt nuisibles à un mouvement général.

Menin. — *Les élections communales devant la députation permanente de Bruges.* — Les élections communales de Menin, qui on le sait, sont contestées par le parti libéral meninois seront soumises à l'examen de la députation permanente de Bruges. Une solution ne saurait donc tarder à être donnée à cette question qui passionne beaucoup les esprits.

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

Société anonyme au capital de 2.500.000 Fr.
Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :

Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Beaumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Hoca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La **Compagnie Financière Belge-Française** fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes

OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant
OPERATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces
Opérations de Banque et d'Escompte

Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la cote de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.

AU COURTAGE DE 1 0/00

et au cours moyen de la journée.

Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.
Ordres de bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.
Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51830

BULLETINS FINANCIERS

du vendredi 3 novembre 1899

BRUXELLES, 3 novembre.

Terme. — La hausse continue à s'accentuer surtout en valeurs espagnoles : l'Extérieure dépasse 64 et reste à 63 4/8. Saragosse 270, 273, 270.50. Nord Espagne 187 et 189. Brésil 58, 57 7/8. Reprise du Rio à 1215. Métropolitain 452 à 457. Lot du Congo 86.

Comptant. — La dernière séance officielle de la semaine est relativement satisfaisante; les rentes ont été plus fermes. Banques soutenues Tramways et titres sidérurgiques ont conservé leur situation ; les charbonnages ont fait meilleure figure. 3 0/0 97.75, Anvers 406, Banque capitale nationale financière 448 et Dividende 249. Capital Outre mer 630. Fermeté des dividendes bruxellois à 295. Lille 250. Titres sidérurgiques mêmes cours. Aciéries et toleries d'Anvers fermes Ekaterenoslow 450. Charbonnages recherchés. Marchage 1200; zinc calmes. Groupe colonial en hausse. Ordinaire Haut-Congo 2160 Ordinaire Rulanga 740. Capital Mayombé 136.25. Dividende Cibils 666.25.

VANDEKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière, »
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles

BELGES & RUSSES
Fr. DE COOMAN

LILLE, 24 bis, rue Esquermoise;
ROUBAIX, 14, rue Saint-Georges ;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;
VALENCIENNES, 33, rue St-Géry;
ARRAS, 16, rue des Capucins;
TOURNAI, 30, place du Parc;
GAND, 13, rue de Brabant;
AMIENS, 17, rue Porion;
PARIS, 14, rue de la Victoire;
BRUWELZ, 25, rue du Moulin.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme. 85523

OPÉRATIONS A TERME

Pour permettre à tous ses clients de profiter des nombreuses fluctuations des Valeurs Industrielles et Minières des marchés de Paris et de Londres, la maison Moret-Quint et Cie, 9, rue de la Gare, à Roubaix, a décidé de leur accorder les plus grandes facilités pour opérer à terme sur ces deux marchés. 58350

CONTRE LA FRANCE

Paris, 3 novembre. — Le *Patriote* de Bruxelles reçoit de Londres les nouvelles suivantes qui tendent à confirmer ce qu'ont constaté en Angleterre plusieurs personnages politiques qui viennent de rentrer à Paris et qui ont informé le Gouvernement.

Dans les cercles politiques d'ordinaire bien informés on regarde l'envoi de l'escadre anglaise de la Manche à Gibraltar, avec une autre destination qui reste mystérieuse, comme dirigée contre la France. Le gouvernement britannique croirait le moment venu de présenter au quai d'Orsay des réclamations contre de prétendues violations des conditions sous lesquelles la France aurait occupé Madagascar. Le commerce anglais aurait été lésé par une concurrence déloyale.

Comme compensation, on exigerait l'acquiescement de la France à un traité par lequel le Portugal céderait Lourenço-Marquez à l'Angleterre. A ce prix la paix pourrait subsister encore quelque temps, mais on est convaincu qu'on aura une guerre avec la France à courte échéance.

Les Anglais ne se dissimulent pas, dans le cas d'une coalition contre leur pays, que la marine française apporterait l'appoint le plus formidable, et ils voudraient la faire disparaître avant que les autres flottes fussent trop fortes. Tout semble tendre vers ce but fatal.

Les vieilles haines qu'on croyait éteintes n'étaient qu'assoupies et se sont réveillées à la suite de l'attitude de l'opinion en France au sujet de la guerre, avec une intensité effrayante.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

LA GUERRE

Ce que déclare le War-Office

Londres, 3 novembre. — Le War Office et les journaux admettent qu'il y a eu de nouveaux engagements autour de Ladysmith, mais les détails donnés sont très maigres et laissent supposer que la situation des forces britanniques est précaire, sinon désespérée. Il paraît que les troupes du général Yule n'ont été d'aucun usage à la bataille de Ladysmith et que cette colonne demoralisée avait été laissée à la garde du camp.

On dément au War office que le général White soit blessé et on fait dire officiellement que le général sir Redvers Buller n'a pas encore quitté Capetown. Le général en chef doit, en effet, reviser et peut-être changer de fond en comble le plan de campagne primitif, seiore le resultat des efforts faits par sir George White auteur de Ladysmith.

On dit que le général avait reçu l'ordre de se replier sur Port-Natal en donnant la main aux renforts qui lui sont expédiés, si toutefois il peut réussir à briser le cercle de l'investissement.

Le *Saint-James Gazette* apprend que le War office a reçu, hier, des dépêches annonçant un nouveau bombardement de Ladysmith ; on n'en dit pas le résultat.

D'après la *Westminster Gazette*, le War office a été officiellement informé par le gouverneur de Natalie que Ladysmith est complètement isolé depuis hier jeudi, 2 heures 30 de l'après-midi.

Le War office fait dire qu'il ne regarde pas cette nouvelle comme une preuve de l'investissement complet de Ladysmith et de la prise de Colenso.

Une dépêche publiée par les journaux ministériels porte en effet que le chemin de fer entre Ladysmith et Durban n'est point encore coupé et que Colenso n'a point encore été attaquée.

Londres, 3 novembre, 10 heures 20. — Le War Office annonce à l'instant que les communications avec Ladysmith ont été rétablies et que les dépêches passent librement.

Le War-Office fait dire également qu'aucun renseignement ne lui est parvenu concernant une avance des boers vers colenso ou dans une autre direction.

Londres, 3 novembre, 11 h. 35 soir. — Le War office déclare maintenant que l'information d'après laquelle les communications avec Ladysmith auraient été rétablies, est erronée. La ville est toujours isolée.

Une proclamation du général White

Londres, 3 novembre. — Une dépêche de Ladysmith 31 octobre, parvenue à Londres le 3 novembre, annonce qu'une proclamation du général White avait invité tous les étrangers à la ville, de la quitter dans un délai de vingt-quatre heures.

BRUIT DE LA REDDITION de Ladysmith

Bruxelles, 4 novembre, 1 heure 35 matin. — D'après un bruit qui va s'accréditant, Ladysmith, après une nouvelle et très sérieuse attaque des Boërs, se serait rendue ce matin. La nouvelle aurait été télégraphiée de Capetown, à son gouvernement, par un personnage diplomatique allemand.

Les pertes anglaises

D'après une statistique officielle, les pertes anglaises, dans les engagements qui ont eu lieu lundi autour de Ladysmith, sont les suivantes :

Officiers, 6 tués et 9 blessés : hommes, 54 tués et 229 blessés, dont 3 sont morts depuis : 400 manquants, non compris un nombre encore indéterminé du premier bataillon des Irlandais-fusilliers.

Trente-cinq bataillons de la milice appelés sous les armes

Londres, 3 novembre. — Conformément à la proclamation de la reine, le 20 octobre, 35 bataillons de la milice sont appelés sous les armes pour le 20 novembre.

Organisation d'ambulances en France

Paris, 3 novembre.— Plusieurs dames françaises viennent de prendre l'initiative d'une souscription dans le but d'organiser des ambulances qui seront mises à la disposition des Boërs. Des Sœurs de Charité et des Frères des écoles chrétiennes ont été désignés pour soigner les blessés et les malades.

LA HAUTE-COUR

Les poursuites devant le Sénat abandonnées

Paris, 3 novembre. — On nous affirme, dit le *Soir*, que le Gouvernement serait disposé à abandonner les poursuites devant le Sénat, et que, dès la première séance, le procureur Bernard se lèverait et demanderait, le crime d'attentat étant écarté, le renvoi des accusés devant leurs juges naturels, c'est-à-dire devant la Cour d'Assises. « Bien que ce bon mouvement nous paraisse bien extraordinaire venant d'un Gouvernement aussi suspect et aussi peu scrupuleux que celui-ci, nous n'enregistrons pas moins ce bruit, à titre purement documentaire. »

Les avocats des inculpés royalistes

Paris, 3 novembre. — Dans la réunion des avocats des inculpés royalistes, devant la Haute-Cour, tenue, ce soir, chez Me Blin, la discussion a porté notamment sur l'ordre des plaidoiries et des témoins. Ceux-ci seront assez nombreux et les inculpés royalistes sont toujours résolus à ne tenter aucune obstruction et à faire toute la lumière. C'est Me Devin, a-t-il été décidé, qui soutiendra la question d'incompétence.

La date de la convocation des Chambres
Une interpellation

Paris, 3 novembre. — M. Georges Berry vient d'adresser une lettre au Président du Conseil, pour l'informer qu'il l'interpellerait à la rentrée sur le retard apporté par le gouvernement, à la convocation des Chambres.

Une réunion nationaliste à Paris

Paris, 3 novembre. — Les nationalistes se sont réunis, ce soir, au nombre de 300 environ, dans la salle du « Rocher Suisse, » pour protester « contre les procédés arbitraires du gouvernement. » Après des discours de Me Hornbostel et Millevoye, un ordre du jour de sympathie à MM. Déroulède, Ballières, Barillier, Guerin, et de blâme au gouvernement, a été voté par acclamation. A la sortie, des cris de : Vive l'armée, à bas les juifs! ont été poussés.

Les incidents de Montélimar. — Une interpellation

Paris, 3 novembre. — Le comte d'Aulan, député de la Drôme, à l'occasion des incidents qui survinrent, il y a quelques semaines, à Montélimar, si odieusement travestis et exagérés par la presse ministérielle, a donné suite à l'intention qu'il avait manifestée, d'interpeller le Ministre de la guerre sur le déplacement du régiment. Il vient, en effet, d'adresser, à M. de Gallifet, une lettre dont voici le passage essentiel :

« Je n'ai pas à qualifier l'acte que vous avez commis: lorsque nous nous trouverons face à face, à la tribune du Parlement, je vous dirai ce que je pense et ce que pense le pays, de ceux qui se sont constitués les complices des destructeurs de l'armée. »

L'arrivée de l'«Aquitaine» à Marseille
Un cas de fièvre jaune à bord

Marseille, 3 novembre. — L'« Aquitaine », venant de la Plata et du Brésil, est arrivé cette après-midi à Marseille. Un décès, dû, croit-on à la fièvre jaune, s'étant produit en cours de route ce navire a été envoyé au Frioul pendant 24 heures. Il ramène 511 passagers dont 464 émigrants.

Une tempête à Brest. — Un navire de Calais coulé

Brest, 3 novembre. — Par suite d'une tempête qui règne sur les côtes, le navire *Saint-Pierre*, de Calais, a chaviré et coulé près de Roscoff. L'équipage est sauvé, mais le capitaine est tombé à la mer et s'est noyé.

Les inondations

Paris, 3 novembre. — On signale des crues et inondations dans les régions de Nîmes, de Tarascon, d'Albi, de Privas; les dégâts sont considérables. Des ponts, des maisonnettes, et des moulins ont été emportés.

Un accident de chemin de fer en Irlande. — Onze blessés

Londres, 3 novembre. — Un grave accident de chemin de fer a eu lieu aujourd'hui près de Dublin. Un train de marchandises est venu heurter un express bondé de voyageurs. Onze personnes sont blessées, et quelques-unes ne pourront survivre.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, vendredi 3 novembre. — Terme à New-York : novembre 7,30; décembre 7,31; janvier 7,35; février 7,36; mars 7,37; avril 7,39; mai 7,41 juin 7,42 juillet 7,44; août 7.41.

A New-Orléans : novembre, 6,92 ; décembre, 6.96 ; janvier, 6,99 ; février, 7,02 ; mars, 7,05 ; avril, 7,06 ; mai, 7,08 ; juin, 7,10 ; juillet, 7,11 ; août, 8,11.